

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le deux juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 26 mai 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 26 Votants : 26

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENT EXCUSE : M. CHATAL Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2014D82 : Aménagement de la rue du Vivier
Attribution des travaux**

M. Jean-Paul OILLIC, adjoint délégué à la voirie, donne les résultats de la consultation d'entreprises concernant l'aménagement de la rue du Vivier :

- Entreprise CHARIER TP : 79 889,50 € H.T.
- Entreprise LEMÉE TP : 82 161,50 € H.T.
- Entreprise EUROVIA : 84 308,50 €

Il propose à l'assemblée de retenir la proposition la mieux-disante à savoir celle de l'entreprise CHARIER pour un montant de 79 889,50 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise CHARIER pour un montant de 79 889,50 € H.T.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140602-2014D82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2014

Publication : 04/06/2014